

Informations importantes à l'attention des parents

5 rue Jeanne Koehler
69003 LYON

Tél. 04 78 54 09 26

ce.0690053h@ac-lyon.fr

scolarite.0690053h@ac-lyon.fr

ASSURANCE SCOLAIRE

Vous devez remettre dès la **semaine de la rentrée**, une assurance scolaire valable pour **l'année scolaire 2023-2024**, que votre enfant **rendra à son professeur principal**.

Vous serez attentifs aux renseignements concernant l'enfant, indiqués sur le document :

- Nom, prénom **EXACT**, conforme à l'état civil remis dans le dossier d'inscription,
 - Date de naissance,
 - La durée de validité - soit l'année scolaire complète. *Cela évite les oublis en cours d'année pour remettre une nouvelle assurance qui couvre le reste de l'année scolaire.*
- ⇒ Cette assurance peut être comprise dans votre contrat de responsabilité civile.
- ⇒ Lorsque vous souscrivez une assurance, soyez vigilants aux conditions de couverture scolaire et éventuellement extra scolaire pour votre enfant.

Cette assurance est **OBLIGATOIRE** pour toute sortie SCOLAIRE

Sans cette assurance, votre enfant ne pourra pas participer à aucune sortie scolaire

DOSSIER ADMINISTRATIF

Pour tout changement en cours d'année, téléphone, courriel, adresse postale, situation familiale ; vous devez informer le secrétariat élèves **le plus rapidement** possible soit :

- ⇒ par télé-service, courrier, mail à scolarite.0690053h@ac-lyon.fr.



En cas de **déménagement**, de **changement de situation familiale**, vous devrez nous fournir un nouveau justificatif dans les plus brefs délais. **Sans justificatif, le dossier administratif de votre enfant ne peut pas être mis à jour.**

DOSSIER MEDICAL

La fiche infirmerie (rose) est à remplir **impérativement**, même si votre enfant ne souffre d'aucune pathologie.

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone.

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

**Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.
LES FRAIS ENGAGÉS SONT A LA CHARGE DES FAMILLES ET NON DE L'ETABLISSEMENT**

INFORMATIONS CAMPAGNE DE BOURSE DE COLLEGE

Année scolaire 2023 -2024

La campagne de bourse de collège pour l'année scolaire 2023-2024 débutera en **septembre 2023** et se terminera vers le **20 octobre 2023**. Les demandes de bourse seront conditionnées par l'**obtention de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022**. Il convient donc de bien respecter les délais réglementaires de déclaration des revenus à l'administration fiscale.

Les familles qui le désirent et dont les revenus ne dépassent pas un certain montant, peuvent obtenir une bourse de collège.

Les parents seront informés via le carnet de correspondance, pronote, le site du collège, de la procédure à suivre pour faire cette demande.

PROCÉDURE DE SIMULATION

Vous trouverez ci-dessous le tableau des plafonds de ressources qui était en vigueur pour l'année 2022-2023. (*Revenu fiscal de référence pris en compte en 2022-2023 : avis d'impôt 2023 sur les revenus 2022*).

Pour information, ce barème vous permet d'ores et déjà d'estimer à titre indicatif si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collège.

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafonds de revenus à ne pas dépasser	15 951	19 632	23 313	26 993	30 675	34 356	38 037	41 718

Vous pouvez également vous connecter à calculateur-bourses.education.gouv.fr pour effectuer une simulation.

- **ATTENTION : Un nouveau barème, pour l'année scolaire 2023-2024 entrera en vigueur début septembre.**

DÉROULEMENT DE LA DEMANDE

⇒ **A la rentrée, la demande de bourse en ligne s'effectuera sur le portail Scolarité Services via le compte EduConnect.**

Il vous sera demandé comme pièces justificatives :

- **Attestation de paiement CAF de moins de 3 mois**
- **Avis d'impôt 2023 sur les revenus 2022**
- **Un Rib avec Iban et Bic**

Nous insistons vivement auprès des parents qui souhaitent faire une demande, d'être vigilants dès la rentrée afin de bien respecter les délais impartis à la campagne et de fournir rapidement les pièces justificatives demandées.